

F. C. I. HONORAIRES DE L'AGENCE (T.V.A. 2

(T.V.A. 20 % incluse)

TARIFS

A compter du 1er Janvier 2022

Montant de la Transaction

Rémunération

Jusqu'à	75 000 €	4.500 €uros
	75 001 €t de la vente)	commission pouvant aller jusqu'à 8 %
	t la vente	
(du montar	nt de la vente)	

Charge de la rémunération conformément au mandat de vente soit

HONORAIRES CHARGE ACQUEREUR

ESTIMATION

Les estimations écrites sont facturées 150 € TTC sauf en cas de mise en vente.

COMPROMIS DE VENTE

La rédaction d'un compromis de vente, établi par l'agence, sera facturée 305 € TTC soit 254.17 € HT

LOCATION

Frais à la charge du locataire :

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail $8 \in TTC \text{ m}^2$ Etat des lieux $3 \in TTC \text{ m}^2$

Frais à la charge du bailleur :

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail $8 \in TTC \text{ m}^2$ Etat des lieux $3 \in TTC \text{ m}^2$

Gestion locative:

5 % HT – 6% TTC

Garantie loyer impayé 2.5% HT – 3%TTC

Françoise Combes Immobilier